

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution du marché « Travaux d'extension de la ZA Alphaparc Est à Bressuire »

Décision D-2024-063

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- Vu le Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée ouverte ;
- Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé le 27 janvier 2024 (BOAMP et Profil acheteur) pour la consultation n°2024 03 MAP3 ;
- Considérant que le montant estimatif HT du marché est de 2 701 316,00 € HT ;
- Considérant que la concurrence a correctement joué.

PREAMBULE

Suite à la publication de l'avis d'appel public à concurrence du marché n°2024 03 MAP3, en procédure adaptée concernant les « Travaux d'extension de la ZA Alphaparc Est à Bressuire », 6 plis ont été reçus puis analysés.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché n°2024 03 MAP3, en procédure adaptée concernant la « Travaux d'extension de la ZA Alphaparc Est à Bressuire » comme suit :

Lot	Attributaire	Montant € HT	Montant € TTC
Lot n° 01 : Terrassement - Voirie - Eaux Pluviales - Eaux usées - Tranchées réseaux	CHARIER TP SUD AGENCE DE CERIZAY LIEU DIT LE CHEZEAU - COMBRAND - CS 60315 79143 CERIZAY CEDEX SIRET : 864 800 123 000 50	Offre de Base : 1 619 796,18 € PSE : -29 952,00 € TOTAL : 1 589 844,18 €	Offre de Base : 1 943 755,42 € PSE : -35 942,40 € TOTAL : 1 907 813,02 €
Lot n°02 : Basse tension - Eclairage public - Génie Civil Télécommunication	SAS DELAIRE ZA Du Grand Mouton – Route de Sauzé-Vaussais 79110 CHEF BOUTONNE SIRET : 421 566 266 00027	214 977,50 €	257 973,00 €

Lot n° 03 : Espaces verts	SARL VION ENVIRONNEMENT La Foye 79140 CERIZAY SIRET : 448 660 332 00010	172 316,20 €	206 779,44 €
TOTAL		1 977 137,88 €	2 372 565,46 €

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses sur le budget concerné.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **18 MARS 2024**

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU

Transmis en préfecture le **18 MARS 2024**

Notifié ou publié le **18 MARS 2024**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.